

Enfants vivant dans des situations de conflit armé : Progrès accomplis et difficultés rencontrées

Chaque jour, partout dans le monde, les enfants qui vivent dans des zones de conflit sont confrontés à des horreurs indescriptibles. Qu'ils dorment à leur domicile, jouent en extérieur, étudient à l'école ou sollicitent des soins à l'hôpital, ils ne sont jamais en sécurité. Meurtres, mutilations, enlèvements, violences sexuelles, attaques contre les établissements d'enseignement et de santé, refus d'accorder un accès à l'aide humanitaire dont ils ont désespérément besoin... Le nombre d'enfants se retrouvant dans la ligne de mire des parties belligérantes atteint des niveaux alarmants.

En 1996, Mme Graça Machel présentait à l'Assemblée générale des Nations Unies son rapport phare traitant de l'impact des conflits armés sur les enfants. Ce rapport a amorcé au sein de l'Organisation un processus qui a conduit à la mise en place en 2005 du mécanisme de surveillance et de communication (MRM), un dispositif unique visant à documenter avec fiabilité les violations graves commises

contre des enfants en situation de conflit armé.

Se fondant sur des informations recueillies pendant 16 ans dans les rapports annuels du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés, l'analyse de l'UNICEF¹ montre que les Nations Unies ont vérifié plus de 266 000 violations graves commises contre des enfants par des parties aux conflits dans plus de 30 situations de conflit en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient et en Amérique latine. Le nombre de violations vérifiées chaque année est en augmentation constante depuis 2005 et a dépassé pour la première fois les 20 000 en un an en 2014. Entre 2016 et 2020, trois violations graves étaient commises contre des enfants toutes les heures, et la moyenne mondiale, d'un niveau alarmant, s'élevait à 71 violations graves vérifiées chaque jour. En 2020, au moins 10 % des enfants victimes de violations graves en avaient subi plusieurs.

En outre, le rapport établit que² :

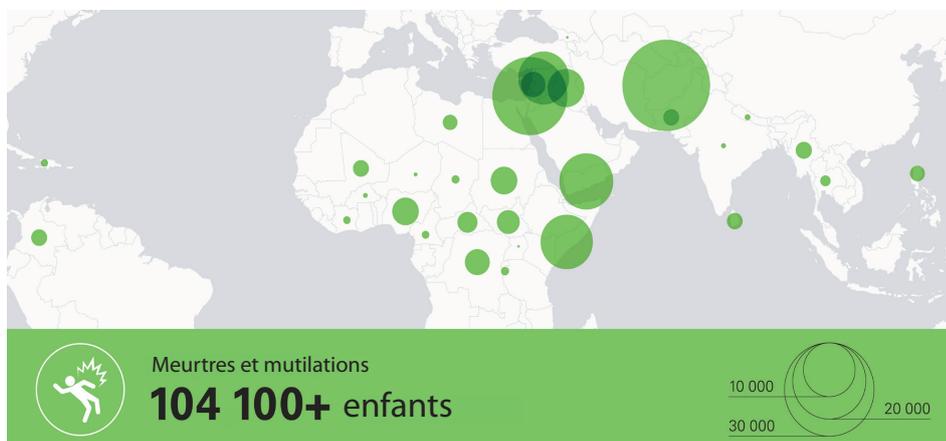
1

Depuis 2005, plus de 104 100 meurtres ou mutilations d'enfants ont été vérifiés³

Plus des deux tiers de ces cas ont été vérifiés par les Nations Unies entre 2014 et 2020, avec une moyenne de 10 500 enfants tués ou mutilés chaque année.

Entre 2016 et 2020, 14 % des victimes ont été tuées ou blessées par des missiles et des bombes lors de raids aériens (soit 7 350 enfants).

Au cours de la seule année 2020, les armes explosives et les restes explosifs de guerre ont été responsables d'au moins 47 % des victimes (soit 3 900 enfants).



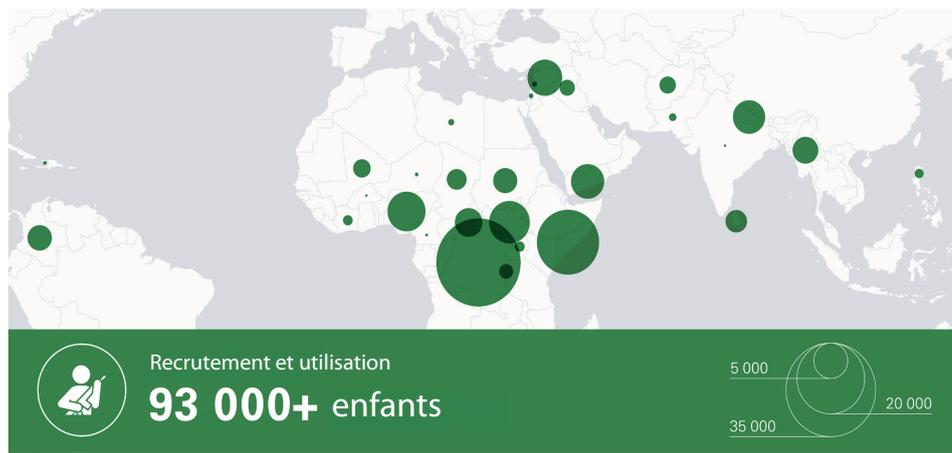
Entre 2016 et 2020, 79 % de l'ensemble des cas vérifiés de meurtres et de mutilations d'enfants (soit environ 41 900 victimes) se sont produits dans cinq situations de conflit seulement : en Afghanistan (30 %), en Israël et dans l'État de Palestine (14 %), en Syrie (13 %), au Yémen (13 %) et en Somalie (9 %).

Entre 2016 et 2020, au moins 41 % de tous les cas vérifiés de meurtres ou de mutilations d'enfants ont été attribués à des acteurs étatiques, et 31 % à des acteurs non étatiques.

1. Les chiffres utilisés dans la présente fiche d'information sont tirés du rapport de l'UNICEF et s'appuient exclusivement sur des données et des informations vérifiées concernant les violations graves commises contre des enfants incluses dans les rapports annuels du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés publiés entre 2005 et 2020. Ces chiffres ne reflètent pas le nombre total réel d'enfants victimes de violations graves.

2. Ces chiffres incluent les violations commises avant 2020 et vérifiées ultérieurement, au cours de l'année 2020.

3. Les informations présentées dans ce graphique ne tiennent compte que des cas vérifiés depuis 2005. Il convient de faire preuve de prudence en comparant les différentes situations de conflit, étant donné que chacune d'entre elles a été incluse dans le rapport annuel du Secrétaire général pendant une période distincte.



2

Depuis 2005, plus de 93 000 cas de recrutement et d'utilisation d'enfants par des parties à un conflit ont été vérifiés

Entre 2016 et 2020, les Nations Unies ont pu vérifier le recrutement et l'utilisation de 8 756 enfants par an en moyenne (8 521 en 2020).

Plus de 80 % de ces enfants ont été recrutés et utilisés par des acteurs non étatiques, et environ 5 % par des acteurs étatiques.

Les enfants ont été les plus touchés en République démocratique du Congo, en Somalie et au Soudan du Sud. En

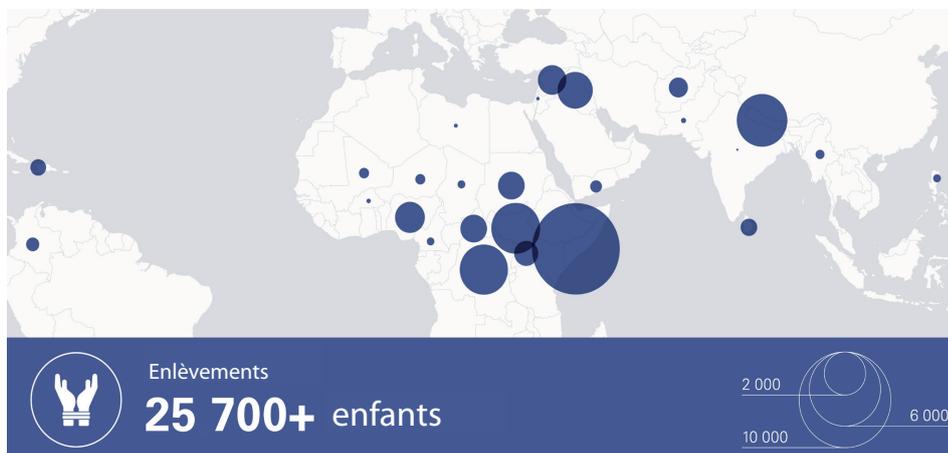
2020, l'Afghanistan, la République centrafricaine et le Myanmar ont connu une forte augmentation du nombre de cas de recrutement et d'utilisation d'enfants.

L'accès des Nations Unies aux lieux où des enfants sont détenus reste difficile et n'est pas systématiquement accordé par les parties belligérantes dans la plupart des situations de conflit.

Le nombre total vérifié d'enfants détenus en raison de leur association réelle ou présumée avec des parties à un conflit ou pour des raisons de sécurité a augmenté progressivement pour atteindre une moyenne annuelle de 3 000 enfants entre 2016 et 2020, soit trois fois plus que la moyenne observée au cours des cinq années précédentes.

3

Depuis 2005, plus de 25 700 cas d'enlèvements d'enfants ont été vérifiés



Les deux tiers des cas vérifiés par les Nations Unies au cours des 16 dernières années se sont produits entre 2014 et 2020, avec une moyenne de 2 414 enfants enlevés par an (3 202 en 2020).

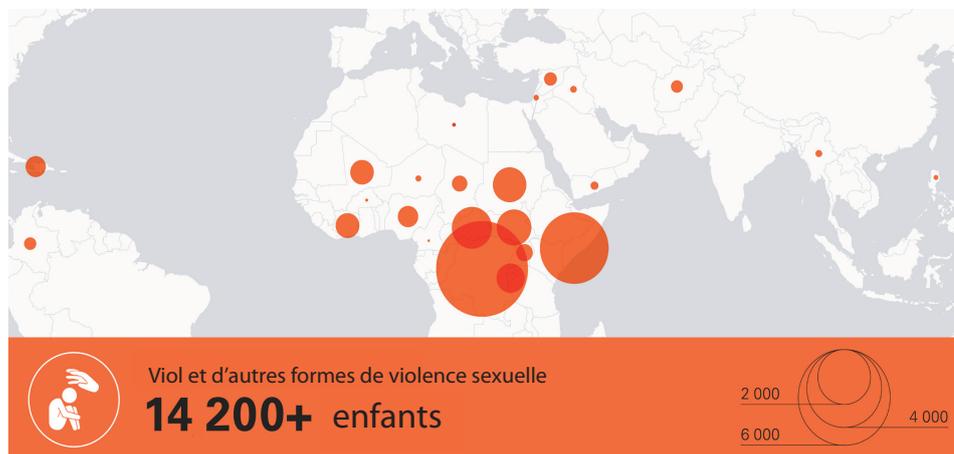
Les trois quarts des enlèvements vérifiés concernaient des garçons. Cependant, les filles courent elles aussi

le risque d'être enlevées, notamment à des fins d'exploitation et de violences sexuelles.

Entre 2014 et 2020, des enlèvements ont été constatés dans presque toutes les situations de conflit, 89 % de tous les cas vérifiés ayant été relevés dans six pays, à savoir l'Iraq, le Nigéria, la République

démocratique du Congo, la Somalie, le Soudan du Sud et la Syrie.

La grande majorité (90 %) des cas d'enlèvement sont le fait d'acteurs non étatiques.



4

Depuis 2005, plus de 14 200 cas de viol ou d'autres formes de violence sexuelle ont été vérifiés

La moyenne annuelle s'élève à 890 victimes parmi les enfants. Le chiffre le plus élevé jamais atteint (1 268 victimes) a été enregistré en 2020. Ces chiffres sont cependant loin de refléter la véritable ampleur des violences sexuelles dont les enfants font l'objet dans les situations de conflit. Les cas de violence sexuelle, y compris à l'encontre des garçons, sont particulièrement sous-déclarés.

Les violences sexuelles touchent les filles de manière disproportionnée : celles-ci représentent 97 % des victimes ces cinq dernières années. Des cas vérifiés de violence sexuelle à l'égard de garçons ont été enregistrés dans près de la moitié des situations de conflit, les chiffres les plus élevés ayant été relevés en Afghanistan, en Somalie et au Yémen.

Entre 2016 et 2020, les principaux auteurs de violences sexuelles étaient des acteurs non étatiques (56 % en 2020). Environ 30 % des cas vérifiés sont imputables à des acteurs étatiques.

Entre 2016 et 2020, la plupart des violences sexuelles ont été constatées dans six pays en situation de conflit, à savoir la Somalie, suivie de la République démocratique du Congo, de la République centrafricaine, du Soudan, du Soudan du Sud et du Nigéria, qui totalisent à eux six 92 % de tous les cas vérifiés.

5

Depuis 2005, plus de 13 900 attaques contre des écoles et des hôpitaux ont été vérifiées

Près des trois quarts de ces incidents concernaient des établissements d'enseignement, des membres du personnel éducatif et des élèves, avec une moyenne annuelle de 873 attaques, s'élevant à 1 032 entre 2016 et 2020.

Les cas vérifiés d'attaques contre des hôpitaux ont augmenté depuis 2014, avec une moyenne annuelle de 347 incidents vérifiés (321 en 2020).

Les principaux auteurs de ces attaques étaient des acteurs non étatiques, lesquels sont responsables de plus de la moitié des incidents. Un tiers de ces attaques ont été attribuées à des acteurs étatiques.

Entre 2016 et 2020, la République démocratique du Congo et la Syrie ont été les pays les plus touchés, totalisant 52 % des incidents.



Entre 2005 et 2020, les Nations Unies ont vérifié au moins 2 100 cas d'utilisation d'écoles et d'hôpitaux à des fins militaires, les écoles étant concernées dans 96 % des cas.

Les acteurs étatiques étaient à l'origine de la moitié de ces incidents. Le plus grand nombre de cas vérifiés d'utilisation d'écoles et d'hôpitaux à des fins militaires a été attribué aux forces gouvernementales de défense et de sécurité en Afghanistan, au Myanmar et au Soudan du Sud.



6

Depuis 2005, plus de 14 900 cas de refus d'accorder un accès à l'aide humanitaire ont été vérifiés

Environ 80 % des incidents se sont produits au cours des cinq dernières années, ce qui témoigne du renforcement des efforts entrepris pour recenser et vérifier ces incidents, mais aussi de la réduction de la marge de manœuvre des acteurs humanitaires, qui interviennent dans des conditions de plus en plus difficiles.

Les acteurs non étatiques sont à l'origine du plus grand nombre de cas vérifiés (47 %), suivis de près par les acteurs étatiques (42 %).

Entre 2016 et 2020, des incidents ayant trait au refus d'accorder l'accès à l'aide humanitaire ont été vérifiés par les

Nations Unies dans près des trois quarts des situations de conflit. Les plus grands nombres d'incidents ont été constatés en République centrafricaine, en Israël et dans l'État de Palestine, au Mali, au Soudan du Sud, en Syrie et au Yémen.

Le rapport examine également la manière dont le recensement des violations graves a permis aux Nations Unies d'instaurer un dialogue avec les parties aux conflits, tant étatiques que non étatiques, pour prévenir et faire cesser les violations graves, notamment grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'action concrets. Conçus pour renforcer le principe de responsabilité, les plans d'action sont des engagements écrits et signés entre les Nations Unies et une partie au conflit figurant sur les listes en annexe du rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés. Ils comprennent des actions spécifiques, concrètes et assorties de délais visant à protéger les enfants des répercussions du conflit. Entre 2005 et 2021 :

❖ 37 plans d'action ont été signés avec des parties à un conflit dans 17 situations de conflit pour prévenir et faire cesser les violations graves commises contre des enfants. La

plupart des plans d'action ont été signés avec des acteurs non étatiques (26 plans, soit 70 %). Les acteurs étatiques ont quant à eux signé 11 plans (soit 30 %).

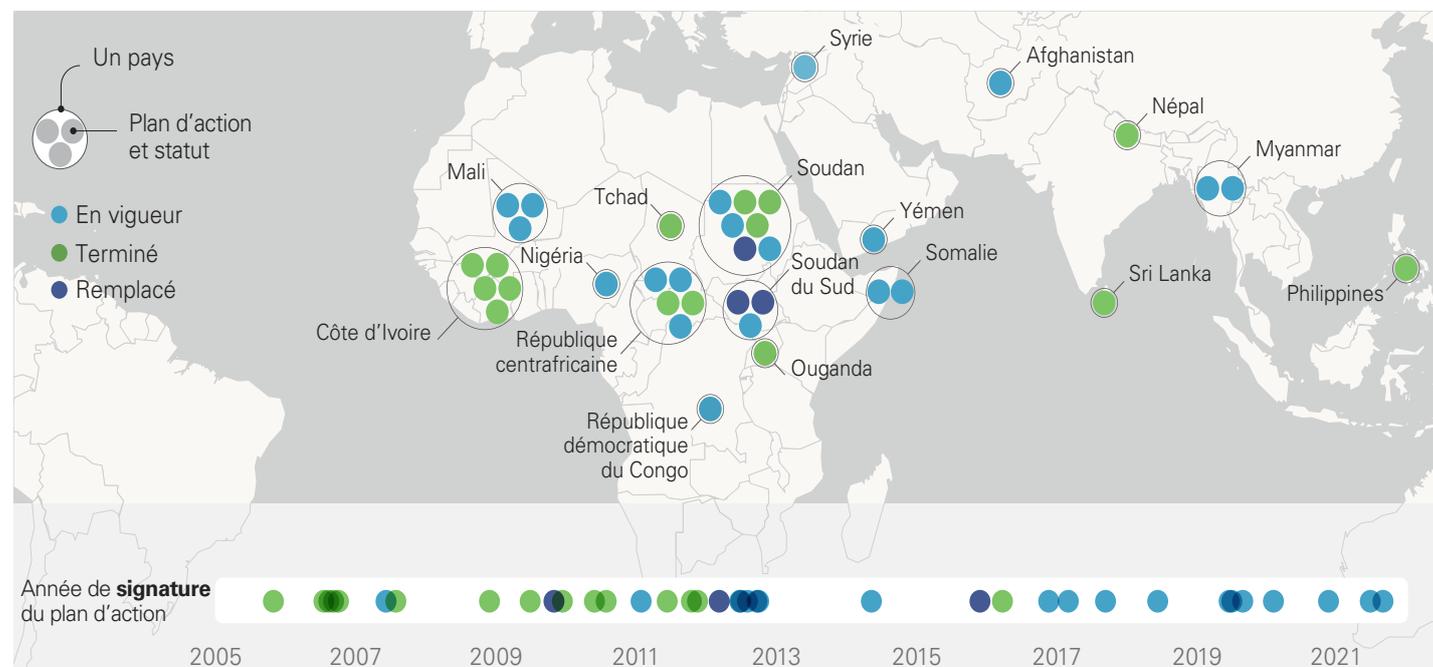
❖ 11 plans d'action ont été achevés, ce qui a conduit à la radiation des parties à un conflit concernées des listes en annexe du rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés.

❖ Sur les 22 plans d'action encore en cours de mise en œuvre, plus de la moitié le sont depuis au moins 7 ans.

❖ Moins de 25 % des 61 parties au conflit énumérées dans les listes du rapport annuel du Secrétaire général ont signé un plan d'action ou entamé un dialogue avec les Nations Unies.

❖ En 2020, plus de 12 643 enfants ont été libérés par des groupes armés et des forces armées grâce aux actions de plaidoyer des Nations Unies.

37 plans d'action signés avec des parties à un conflit pour prévenir et faire cesser les violations graves commises contre des enfants



Cette infographie recense tous les plans d'action signés entre 2005 et 2021. Les plans d'action signés en 2022 ne sont pas représentés.

Adhésion aux engagements internationaux

- 171 États Parties ont ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés ;
- 111 pays se sont engagés à protéger l'éducation et ont signé la Déclaration sur la sécurité dans les écoles ;
- 112 États ont souscrit aux Principes et Engagements de Paris ;
- 103 pays ont adopté les Principes de Vancouver.



Sara Alhattab
salhattab@unicef.org +1 917 957 6536



www.unicef.org
Suivez-nous sur [Facebook](#), [Twitter](#), [YouTube](#), [Instagram](#)